

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de Lescun



Photo: Patrick Drilhole

Le mot de la Maire

Tout au long de ce 11^{ème} bulletin municipal, nous vous présentons les projets en cours et ceux qui sont clôturés en 2025.

Les travaux de voirie se feront essentiellement à Labéroutat cet automne avec un reprofilage de 700m de l'intersection du sentier du Boué vers le haut de la route. Celle-ci s'est fortement dégradée en particulier à cet endroit et il nous semble impératif d'agir pour des raisons de sécurité et de forte fréquentation.

La réfection du toit de l'écurie du Centre de Labéroutat annoncée en 2024 est programmée en septembre 2025.

Un logement est également en cours d'aménagement au-dessus de l'épicerie, travaux réalisés par les employés communaux et des entreprises locales spécialisées.

Nous détaillons les autres actions en marche dans les articles suivants, la pose des compteurs d'eau, la maison Lassalette, le Pastoralisme et aussi le Moulin.

Je remercie l'équipe des Lescunales qui contribue à l'animation de notre village et à la culture (marchés fermiers, expos et concerts, bibliothèque) tout au long de l'année, ainsi que les autres bénévoles qui s'investissent pour la commune au chantier du Moulin, à la mise en valeur du village, à l'organisation de la course à la montagne et à la réfection de cabanes de montagne.

Bonne lecture et bel été !

Lassalette

La maison Lassalette est désormais propriété de la mairie. Un géomètre va procéder à la délimitation des espaces dédiés aux logements et d'autres conservés à l'usage public (environ 120 m²).

Le bailleur social DOMOFRANCE, que nous avons choisi avec le département a désigné un cabinet d'architecture par procédure de marché public.

Le dépôt du permis de construire est imminent. Le bailleur réalisera l'ensemble des travaux concernant les appartements ainsi que la partie qui reste à la disposition de la mairie. Cet espace, comme nous vous l'avions annoncé, serait dédié aux activités communales ou à des locations pour des événements. La mairie s'engagera par TMAO (transfert à maîtrise d'ouvrage) à rembourser à DOMOFRANCE les travaux correspondant à sa partie une fois le chantier achevé. A partir de ce moment-là, le bailleur gèrera les locations et encaissera les loyers.

Au terme de 49 ans (bail emphytéotique), les appartements reviendront à la commune.

Mode de scrutin aux prochaines municipales

Le parlement a voté un changement du mode de scrutin pour les petites communes (moins de 1000 habitants.).

Jusqu'aux dernières élections les électeurs pouvaient choisir des candidats-e-s des différentes listes. Il était possible de se présenter de façon isolée ou sur une liste mais tous les « panachages » étaient autorisés.

Désormais,

Pour les électrices et électeurs :

1. On ne vote que pour une des listes en présence, sans choisir parmi les noms des candidat-e-s.
2. On ne panache pas (plus possible de choisir des candidat-e-s de différentes listes), ce serait un bulletin nul.
3. On ne raye pas, on ne modifie pas l'ordre de la liste, ce serait un bulletin nul.

Pour les candidat-e-s :

1. Pas de candidatures individuelles mais une ou plusieurs listes de 9 candidats (minimum) à 13 (maximum).
2. Les listes de candidats devront être composées avec alternativement un candidat de chaque sexe.
3. La tête de liste devra déposer sa liste à la sous-préfecture à la date fixée par un décret à venir.

Déchets verts

Rappel : Pour l'herbe et les branchages de nos jardins privés (et uniquement), la commune a installé un dépôt juste derrière l'atelier communal avec l'accord du Sictom; il est ouvert au Lescunois depuis 2021 et accessible en voiture.

Affouage

Vous pouvez vous inscrire à la mairie pour la prochaine campagne d'affouage, par téléphone ou par mail en précisant le nombre de lots (1 lot = 5m³), votre numéro de téléphone et adresse mail/ postale

Compteurs d'eau

L'installation des compteurs a commencé dans le hameau en juillet et se poursuivra jusqu'en septembre inclus .

Si la niche se situe sur une propriété privée, une autorisation d'intervention en propriété privée vous est adressée et est à retourner soit à l'entreprise Hastoy, soit à la mairie. Surveillez bien votre boîte aux lettres!

Les exploitations d'élevage pourront bénéficier d'un compteur vert, installé dans une niche différente de celle qui abritera le compteur classique de la maison.

Les terrains détenteurs d'un branchement pour l'abreuvement seront automatiquement équipés d'un compteur vert.

Ce type de compteur est exclusivement dédié à l'abreuvement des animaux d'élevage et entraîne une dispense de la redevance à l'Agence de l'eau.

Si vous êtes détenteur d'un branchement communal d'eau potable sur un terrain et que vous ne souhaitez pas le garder, nous vous prions de nous en informer au plus vite.

Dans le village les travaux commenceront en octobre et dureront tant qu'ils ne seront pas gênés par la neige.

Des coupures seront prévisibles et la circulation pourra être perturbée par les travaux.

Rappelons que la commune est responsable de l'installation des compteurs d'eau, de leur bon fonctionnement initial et de leur renouvellement en cas d'usure ou de dysfonctionnement grave.

L'usager est « locataire » du compteur, il doit veiller à sa surveillance, à son entretien et notamment à l'isoler du gel.

La Fibre

L'installation de la Fibre à Lescun se poursuit.

La Fibre optique est un service public de télécommunication très performant (très haut débit) qui remplacera le réseau actuel de téléphonie et d'ADSL, annoncé en 2030.

Après la pose de boîtiers de connexion au village, c'est au tour du hameau d'être progressivement doté.

La Fibre emprunte l'équipement existant du réseau téléphonique, en souterrain au village dans les quartiers ayant bénéficié de l'enfouissement des réseaux auparavant et en aérien pour le reste, dont tout le hameau.

Le renforcement des lignes nécessite l'implantation de nouveaux poteaux le long de la voirie communale et départementale.

Lorsqu'il y a besoin de création de lignes pour desservir des habitations, l'entreprise chargée des travaux par le syndicat la Fibre64 (THD64) se rapproche de la Mairie pour enquêter auprès des propriétaires. Tel est le cas pour certaines voies du quartier de Labrénère et de Bendeyac qui finalement ne seront pas équipées.

A ce jour, aucune date prévisionnelle de connexion à la Fibre n'est déterminée.

Lorsque celle-ci sera publiée, vous pourrez vous rapprocher de votre opérateur pour le branchement définitif de votre maison.

Des solutions alternatives à la Fibre optique pour accéder au très haut débit sont possibles (satellite, 4G...). Vous trouverez des renseignements sur l'avancement de la couverture de la commune sur:

<https://lafibre64.fr/aide-a-la-connexion-internet/>

Le Moulin

Il a fallu un peu d'obstination mais nous avons obtenu le permis de construire le 22/04/2025. Nous allons pouvoir reconstruire le bâtiment principal dont la structure est visible et permettre aux lescunois et aux visiteurs de voir la restauration de ce site qui fut au centre de la vie du village pendant plusieurs siècles.

Nous voulons lui redonner l'apparence qu'il avait quand il était encore en activité avant la création du barrage EDF en 1932. Des entreprises locales sont prêtes à y travailler et il faut en assurer le financement. Nous avons obtenu une aide du département (programme MELUSINE 1960.97 €), de la Communauté des communes (fonds de concours 10 000 €) et sollicité un crédit d'intervention auprès du Parc National des Pyrénées de 15 000 €. Malgré ces aides, le reste à charge de 33 600 € est important et nous avons pensé à recourir à un financement participatif. La mairie propose donc aux particuliers et aux entreprises de contribuer au projet par des dons.

Chaque don donne droit à une déduction fiscale de 66 % pour les particuliers et 60% pour les entreprises.

Pour en savoir plus et devenir mécène,

RDV sur le site de la plateforme partenaire de la commune

<https://collecticity.fr/fr/lescun>

cliquer sur Je contribue puis suivez le parcours de contribution.

Mode de paiement: carte bancaire, virement, chèque bancaire à l'ordre du trésor public (à envoyer à la trésorerie de Bedous).



Pastoralisme

A Ansabe, sur les 2 programmes lancés en 2024, celui concernant la réalisation de l'aire de traite et l'achat de l'abri est terminé. Le second, programme appelé « parc de contention à Ansabe et gyrobroyage d'ouverture à Lamary » n'est pas encore finalisé puisque nous sommes en attente de devis pour la partie broyage.

A Anaye, la cabane « du haut » a été rénovée partiellement : 'enduit intérieur, nouvelle porte, conduit de cheminée.... Celle dite « de Sajus » est en cours de restauration, menée par des bénévoles, le matériel est pris en charge par la commune.

A Anès, le permis de construire de la cabane fromagère est obtenu. Des études de sol sont actuellement réalisées pour l'assainissement et les fondations.

Enfin, déroctage d'un caillou sur la piste de Bonaris et achat d'un équipement solaire pour la caravane destinée au gardiennage du troupeau de brebis à Labéroutat.

Mentions légales

Mairie de Lescun 8 place du village 64490 LESCUN- Directrice de publication : Danielle GAY

Impression : Imprimerie Charont Parc d'activités Lanneretone, avenue Charles Peyrou 64400 OLORON SAINTE MARIE
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE